

Paris, le 29 janvier 2008

Rapport sur l'économie de l'immatériel : un an après, la moitié des mesures mises en oeuvre

A l'occasion du premier anniversaire de la remise du rapport sur l'économie de l'immatériel, Maurice Lévy, Président du Directoire de Publicis Groupe et co-président de la Commission sur l'économie de l'immatériel a rencontré la presse, le mardi 29 janvier, pour faire un point d'étape sur la mise en oeuvre du rapport.

Le bilan est encourageant, puisqu'à ce jour, environ la moitié des 70 propositions du rapport ont été ou sont en train d'être mises en oeuvre. Incontestablement, un changement d'état d'esprit est intervenu : notre pays est en train de se mettre en ordre de marche pour tirer pleinement parti des opportunités qu'offre l'économie de l'immatériel.

La ratification du protocole de Londres, en octobre dernier, en est peut-être l'exemple le plus emblématique car ce dossier avait traîné pendant des années pour de mauvaises raisons. Avec d'autres réformes défendues par la commission et mises en oeuvre depuis, comme la réforme du crédit d'impôt recherche ou le rapprochement entre l'agence de l'innovation industrielle et OSEO, des évolutions structurantes sont intervenues pour aider les entreprises françaises à développer leurs actifs immatériels.

De plus, on ne peut que se réjouir de constater que le « *saut éducatif* » réclamé par la Commission est en cours, avec l'accroissement très significatif des moyens accordés aux universités et la mise en place d'une réelle autonomie de gestion de celles-ci. Avec la transformation en cours de notre système de recherche, il s'agit là d'un changement structurel indispensable si nous voulons que la France se hisse au niveau de nos principaux compétiteurs.

Beaucoup a également été fait pour mieux protéger nos idées et nos innovations. La création d'un groupe international de lutte contre la contrefaçon est en cours de discussion au niveau de l'OCDE. La nouvelle loi relative à la lutte contre la contrefaçon, adoptée en octobre dernier, devrait également contribuer à améliorer la qualité du traitement des contentieux ainsi que l'attractivité juridique de notre territoire.

Une dernière évolution positive concerne la prise de conscience des administrations de leur rôle de dépositaires d'un patrimoine immatériel important. Elles ont ainsi commencé à s'organiser pour mieux le valoriser. De nombreux établissements publics culturels s'interrogent sur leur stratégie de marque, dans la lignée de l'accord avec les Emirats Arabes Unis pour l'utilisation de la marque « Louvre » et la création d'un nouveau musée à Abu Dhabi. L'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat, directement issue d'une proposition du rapport, multiplie aujourd'hui les projets et les initiatives et a trouvé sa place dans l'administration pour en valoriser les richesses.

Les personnalités ayant participé à la Commission sur l'économie de l'immatériel ne peuvent que se réjouir du fait que leur rapport n'a pas rejoint le célèbre cimetière des rapports de commission.

Il reste évidemment beaucoup à faire mais la France semble aujourd'hui en bonne voie pour accomplir le changement de réflexes, d'échelle et de modèle, recommandé dans le rapport et indispensable pour faire de notre pays un champion de l'immatériel.

Maurice Lévy a déclaré : « *Je tiens à remercier très vivement les membres de la Commission, issus du secteur privé, de la société civile et de l'inspection générale des finances, qui ont prouvé qu'il était possible, dans un secteur aussi complexe, de faire des propositions qui, lors de leur application complète, permettront à la France d'améliorer sa croissance. Je ne peux que me réjouir de voir que la commission Attali a choisi d'intégrer plus de 20 de nos recommandations dans ses propositions de décision. La France bouge dans le sens de la croissance* ».

Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, a indiqué pour sa part, depuis Bruxelles où il assistait à un Conseil des ministres, que « *la modernité de ce rapport passe également par sa dimension européenne. D'une part, la nécessité de réformes au service de la croissance en Europe fait l'objet d'un large accord politique entre les Etats membres. D'autre part, l'Europe est de plus en plus le bon niveau pour traiter ces sujets, et devenir par là un acteur global de la mondialisation. Pour ce qui relève en particulier des domaines artistique et culturel, la valeur ajoutée de l'immatériel est déterminante. Le rapport concilie la nécessaire ouverture au marché, les conséquences de l'utilisation plus intensive des technologies nouvelles, et les objectifs de service public qui s'y attachent* ».

* Une brochure qui fait le point sur la mise en œuvre du rapport sur l'économie de l'immatériel a été éditée à cette occasion. Elle est disponible sur le site www.observatoire-immateriel.com et une version papier peut être également demandée.

Pour tout renseignement, contacter Maxime Baffert au 01 44 43 76 79 ou par mail maxime.baffert@publicisgroupe.com.